



Promotion des initiatives de coopération entre acteurs de Nouvelle-Aquitaine et du Plateau Central (Burkina Faso)

Profils : Association, Collectivité territoriale et établissement public, Entreprise, Établissement d'enseignement, Organisme de formation

Thématiques : Amélioration énergétique et environnementale, Coopération internationale, Création d'emplois, Création et reprise d'entreprise, Développement international, Économie, Environnement et énergie, Europe et international, Forêt, Solidarité internationale, Solidarité internationale, Solidarité, social et santé, Utilisation des énergies renouvelables (collectivités)

Vous êtes une association, une collectivité territoriale, un établissement public ou encore une entreprise basée en Nouvelle-Aquitaine ? Vous portez un projet de développement économique et social ou de protection de l'environnement dans la région du Plateau Central, au Burkina Faso ? A travers la coopération qu'elle entretient avec le Plateau Central, la Région Nouvelle-Aquitaine peut vous soutenir à travers l'appel à projets « promotion des initiatives de coopération entre acteurs de Nouvelle-Aquitaine et du Plateau Central ».

Échéances

Date limite de dépôt des dossiers : **4 septembre 2017**

Date limite de réalisation des projets : **31 décembre 2018**

Objectifs

L'appel à projet « Promotion des initiatives de coopération entre acteurs de Nouvelle-Aquitaine et du Plateau Central » s'inscrit dans la coopération décentralisée qu'entretient la Région Nouvelle-Aquitaine avec la Région du Plateau Central.

Il vise à soutenir des projets innovants, portés par les acteurs Néo-aquitains avec des partenaires du Plateau Central, s'inscrivant dans les objectifs suivants :

- Développement économique et promotion de l'emploi entre les deux territoires.
- Soutien aux filières concourant à atténuer les effets du changement climatique (gestion des forêts, des déchets, développement des énergies renouvelables, eau et assainissement).
- Appui à la structuration des collectivités territoriales et des organisations de la société civile.

Bénéficiaires

En nouvelle-Aquitaine :

- Associations,
- collectivités territoriales,
- établissements publics,
- entreprises
- organismes consulaires .

Au plateau Central : la population du Plateau Central

Modalités

- Le projet peut être porté par tout type d'acteurs dont le siège est situé en Nouvelle-Aquitaine et doit s'appuyer sur au minimum un partenaire du Plateau Central.
- Le projet doit générer des effets concrets sur le territoire du Plateau Central et/ou sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine.
- Le projet doit être cohérent avec au moins un objectif du programme de coopération et contribuer à l'atteindre.
- Le projet doit répondre à au moins un objectif de développement durable.
- Le projet peut être porté par un groupement de structures néo-aquitaines.

L'appui financier de la Région Nouvelle-Aquitaine est attribué selon les conditions suivantes :

- l'aide de la Région est limitée à 10 000€ et 50% du coût total du projet,
- les investissements sont limités à 20% du coût total du projet.

Les projets de coopération soutenus devront s'inscrire dans le calendrier du programme de coopération. En ce sens, les opérations soutenues ne doivent pas excéder 2 ans (2017-2018) et se terminer au plus tard le 31 décembre 2018.

Il est fortement recommandé aux acteurs intéressés de se rapprocher soit de la Direction de la Coopération, soit du réseau So'Coopération afin de bénéficier au préalable d'une information plus complète et éventuellement d'un accompagnement technique au montage du dossier.

Contact

Promotion des initiatives de coopération entre acteurs de Nouvelle-Aquitaine et du Plateau Central

Pole Europe et International

Téléphone : 05 87 21 30 33

Courriel : sylvain.davila@nouvelle-aquitaine.fr

